

Extrait du registre des décisions

Bureau du 19 décembre 2024

n° 185-24

Objet : *RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché 240001 relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du gymnase du Granier à La Ravoire*

- date de convocation le 13 décembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 30

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sainte-Reine

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Vincent Miguet

Cécile Trahand

Christophe Pierretton

Alain Thieffenat

Eric Delhommeau

Josette Rémy

Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet -

Thierry Repentin

Franck Morat

Hervé Ferroud-Plattet

Pierre Duperier

Pascal Mithieux

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

Jean-François Poitou

Philippe Gamen

Sandra Ferrari

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Valentin Hachet

Jocelyne Gougou

Christian Berthomier

Jean-Marc Léoutre

Daniel Rochaix

Jean-Pierre Coendoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Marie Bénévise à Martin Noblecourt - de Arthur Boix-Neveu à Pierre Brun - de Jean-Benoît Cerino à Thierry Repentin - de Corinne Charles à Franck Morat - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Sylvie Koska à Alexandre Gennaro - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet

- conseillers excusés : 15

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Maryse Fabre - Christelle Favetta-Sieyes - Marcel Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Héléne Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier - Corine Wolff

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 19 décembre 2024

délibération n° 185-24

objet **RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché 240001 relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du gymnase du Granier à La Ravoire**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que le 1^{er} février 2024, le Bureau a approuvé, par décision n° 003-24, l'attribution du marché de travaux de remplacement menuiseries extérieures Gymnase du Granier à La Ravoire.

Les travaux ont été allotés et attribués comme suit :

- lot 1 (menuiseries extérieures en aluminium) : entreprise Confort Loisirs, pour un montant global et forfaitaire de 361 390 € HT,
- lot 2 (remplacement des dômes d'éclairage) : entreprise Kingspan Light Air, pour un montant global et forfaitaire de 49 330 € HT.

Le présent avenant concerne le lot 1. Durant l'exécution des travaux, des modifications ont été apportées par le maître d'ouvrage nécessitant la modification à la hausse ou à la baisse de certaines quantités prévues dans le marché initial, d'une part, et la création de prix nouveaux pour réaliser des prestations supplémentaires, d'autre part.

Le présent avenant a pour objet de rendre définitif le nouveau montant du marché 240001. La nouvelle économie du marché 240001 est donc :

	€ HT
Marché initial	361 390 €
Avenant n° 1	-5 330 €
Marché après avenant n° 1	356 060 €

Le montant de l'avenant au marché de travaux entraîne une moins-value de 5 330 € HT correspondant à une diminution de 1,47 % du montant initial.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les accords-cadres et marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et leurs avenants,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision n° 003-24 du Bureau du 1^{er} février 2024, approuvant l'attribution du marché de travaux de remplacement des menuiseries extérieures du gymnase du Granier à La Ravoire,

Vu le marché de travaux 240001,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux 240001 concernant le lot 1 des travaux de remplacement des menuiseries extérieures du gymnase du Granier à La Ravoire,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : de dire, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **185-24**

Objet de l'acte :	RS - Passation d'un avenant n° 1 au marché 240001 relatif aux travaux de remplacement des menuiseries extérieures du gymnase du Granier à La Ravoire
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires
Date de l'acte :	19 décembre 2024
Annexe(s) :	Projet Avenant 1 Marché 240001

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20241219-lmc1H32704H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32704H1

Date de transmission en Préfecture :	23 décembre 2024
Date de réception en Préfecture :	23 décembre 2024
Date de publication sur le site internet:	lundi 23 décembre 2024